




Fiche signalétique



Désodorisant pour poubelles de déchets biodégradables

Section 1. Identification du produit chimique et de la compagnie

Producteur	: HG International b.v.	Code	: 1160500
Adresse	: Damsluisweg 70 1332 EJ Almere	No de fiche signalétique	: 3.02
Pays	: Pays-Bas	Date de validation	: 12/19/2008.
No de téléphone:	: +31 (0)36 54 94 700	Date d'impression	: 12/22/2008.
Fax	: +31 (0)36 54 94 744	Nom du responsable	: P. Stienstra
Interner:	: www.hg.eu	No de téléphone:	: +1.705.726.5445
Fournisseur	: Solstrand Trading	Fax	: +1.705.734.0857
Adresse	: 60 Lockhart road Barrie, Ontario L4N 9G8	Pays	: Canada
Utilisations	: chasse les odeurs désagréables de pourriture des déchets de légumes, de fruits, de jardin et autres déchets organiques		
 En cas d'urgence	: Chem. Tel Inc. (813) 248 0585 or Toll free (800) 255 3924		

Section 2. Composition et information sur les ingrédients

Nom	No CAS	% en poids	Limites d'exposition
propane-2-ol alcool isopropylique	67-63-0	15 - 30	

Section 3. Identification des risques

État physique et Apparence	: Liquide.
Vue d'ensemble des urgences	: AVERTISSEMENT ! LIQUIDE ET VAPEUR INFLAMMABLES. CONTIENT UNE SUBSTANCE CAPABLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE. Liquide inflammable. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Contient une substance capable d'endommager l'organe cible. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.
Voies d'absorption	: Contact cutané. Contact avec les yeux. Ingestion.
Effets aigus potentiels sur la santé	Yeux : Peut causer une irritation des yeux. Peau : Peut provoquer une irritation de la peau. Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu. Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets chroniques potentiels sur la santé	: EFFETS CANCÉROGÈNES : Classé A4 (Ne peut être classifié pour l'homme ou l'animal.) selon OU par ACGIH, 3 (Ne peut être classé pour l'homme.) selon OU par CIRC [propane-2-ol alcool isopropylique]. EFFETS MUTAGÈNES : Non disponible. EFFETS TÉRATOGENÈS : Non disponible.
Conditions médicales aggravées par une surexposition:	: Des troubles préexistants impliquant tout organe cible mentionné dans cette FDS comme étant à risque peuvent être aggravés par une surexposition à ce produit.
Signes/symptômes de surexposition	: Non disponible.

Suite à la page suivante

[Voir Information toxicologique \(section 11\)](#)

Section 4. Premiers soins

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Si une personne a avalé de la matière mais est encore consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Note au médecin traitant** : Non disponible.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Peut être combustible à haute température.
- Température d'auto-inflammation** : Non disponible.
- Point d'éclair** : Coupe fermée: 29°C (84,2°F) [Pensky-Martens.]
- Limites d'inflammabilité** : Non disponible.
- Produits de la combustion** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
oxydes de carbone
oxydes de soufre
oxyde/oxydes de métal
- Risques d'incendie en présence de substances diverses** : Non disponible.
- Risques d'explosion en présence de substances diverses** : Non disponible.
- Appareils et méthodes de lutte contre les incendies** : Utiliser des poudres chimiques ou du gaz carbonique.
En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
Liquide inflammable. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.
- Remarque spéciale sur les risques d'incendie** : Non disponible.

Suite à la page suivante

Remarque spéciale sur les risques d'explosion : Non disponible.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions relatives à l'environnement** : Éviter la dispersion du produit répandu et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, le milieu aquatique environnant, et aucun égout ou conduit d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.
- Méthodes de nettoyage** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations face au vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et entreposage

- Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en reliant électriquement les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Entreposage** : Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Système de contrôle technique :

Protection individuelle

- Yeux** : Recommandé: lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux
- Peau** : Recommandé: Uniforme de travail ou veste de laboratoire.
- Respiratoire** : Recommandé: Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat.
- Mains** : >8 heures Temps avant transpercement: Gants en caoutchouc butylique.
- Autre protection** : Non disponible.

Suite à la page suivante

Équipement de protection individuelle (Pictogrammes) :



Protection individuelle lors d'un grand déversement : Lunettes étanches anti-éclaboussures. Vêtement de protection complet. Bottes. Gants. Les vêtements de protection suggérés pourraient ne pas assurer une protection adéquate. Consulter un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Nom du produit
propane-2-ol alcool isopropylique

Limites d'exposition
ACGIH (États-Unis).
TWA: 400 ppm
ACGIH TLV (États-Unis, 1/2004). Notes: ACGIH 2003 Adoption Refers to Appendix A -- Carcinogens.
STEL: 400 ppm 15 minute(s). Forme: All forms
TWA: 200 ppm 8 heure(s). Forme: All forms

[Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.](#)

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et Apparence : Liquide.

Couleur : Clair Jaune. [Pâle]

Odeur : Inodore.

pH : 7,1 [Conc. (% poids / poids): 100%]

Densité relative : 0.971 g/cm³ (20°C / 68°F)

Viscosité : Non disponible.

Solubilité : Facilement soluble dans les substances suivantes: éther diéthylique et acétone. Partiellement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

Point d'éclair : Coupe fermée: 29°C (84,2°F) [Pensky-Martens.]

Caractéristiques d'explosivité : Non disponible.

Propriétés oxydantes : Non disponible.

Remarques physico-chimiques : Solubility in other solvents: not soluble (*Tbt*)

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité et réactivité : Le produit est stable.

Conditions d'instabilité : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

Incompatibilité avec différentes substances : Non disponible.

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Polymérisation Dangereuse : Ne se produira pas.

Section 11. Information toxicologique

Effets chroniques sur les humains : **EFFETS CANCÉROGÈNES**: Classé A4 (Ne peut être classifié pour l'homme ou l'animal.) selon OU par ACGIH, 3 (Ne peut être classé pour l'homme.) selon OU par CIRC [propane-2-ol alcool isopropylique]. Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : les voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée.

Autres effets toxiques sur les humains : Dangereux par la voie d'exposition suivante: de contact cutané (sensibilisant), contact avec les yeux (irritant).

Remarque spéciale sur la toxicité pour les animaux : Non disponible.

Suite à la page suivante

Remarque spéciale sur les effets chroniques sur les humains : Non disponible.

Remarque spéciale sur les autres effets toxiques sur les humains : Non disponible.

Effets spécifiques

Effets cancérogènes : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets mutagènes : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité au niveau reproductif : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 12. Information sur l'écologie

propane-2-ol alcool isopropylique	Pimephales promelas (CE50)	48 heure(s)	10000 mg/l
	Lepomis macrochirus (CL50)	96 heure(s)	>1400 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	6550 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	9640 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	10400 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	11130 mg/l

DBO et DCO : Non disponible.

Biodégradable/OCDE : Facilement biodégradable

Mobilité : Non disponible.

Produits de dégradation : Produits de dégradation: oxydes de carbone (CO, CO₂) et de l'eau, oxydes de soufre (SO₂, SO₃ etc.). Quelques oxydes métalliques.

Toxicité des produits de biodégradation : Non disponible.

Remarque spéciale sur les produits de biodégradation : Facilement biodégradable



Section 13. Considérations lors de l'élimination

Information sur les déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Éviter la dispersion du produit répandu et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, le milieu aquatique environnant, et aucun égout ou conduit d'évacuation.




Répartition des déchets : Non disponible.

Consulter les autorités locales ou régionales.

Section 14. Information relative au transport

Information sur la réglementation	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	Groupe de conditionnement	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	1993	"dangerous goods in limited quantities of class 3" UN 1993, PG III (propane-2-ol alcool isopropylique)	3	III		Quantité limitée Oui. Remarques Quantité limitée
Classification pour le TMD	1993	"dangerous goods in limited quantities of class 3", UN 1993, PG III (propane-2-ol alcool isopropylique)	3	III		Remarques Quantité limitée

Suite à la page suivante

Classe ADR/RID	1993	UN 1993, "dangerous goods in limited quantities of class 3", III, ADR (propane-2-ol alcool isopropylique)	3	III		<p>Numéro d'identification du danger 33</p> <p>Quantité à déclarer 45</p> <p>Quantité limitée LQ7</p> <p>Remarques Dangerous goods in limited quantities</p>
Classe IMDG	1993	"dangerous goods in limited quantities of class 3" UN 1993, PG III (propan-2-ol)	3	III		<p>Emergency schedules (EmS) F-E, S-E</p> <p>Reportable quantity 30</p> <p>Remarks Dangerous goods in limited quantities</p>
Classe IATA-DGR	1993	"dangerous goods in limited quantities of class 3" UN 1993, PG III (propan-2-ol)	3	III		-

Section 15. Information réglementaire

SIMDUT (Canada)

: Classe B-2: Liquide inflammable

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement):

Aucun des composants n'est répertorié.

ARET canadien: Aucun des composants n'est répertorié.

NPRI canadien: Aucun des composants n'est répertorié.

Substances désignées en Alberta: Aucun des composants n'est répertorié.

Substances désignées dans l'Ontario: Aucun des composants n'est répertorié.

Substances désignées au Québec: Aucun des composants n'est répertorié.

Réglementations Internationales

EINECS :

DSCL (CEE) : R10- Inflammable.

R36- Irritant pour les yeux.

R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Listes internationales : **Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS):** Indéterminé.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Indéterminé.

Inventaire de Corée (KECI): Indéterminé.

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Indéterminé.

Inventaire du Japon (ENCS): Indéterminé.

Section 16. Renseignements supplémentaires

Renseignements à indiquer sur l'étiquette : LIQUIDE ET VAPEUR INFLAMMABLES. CONTIENT UNE SUBSTANCE CAPABLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE.

Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé	*	3
Risques d'incendie		3
Réactivité		0
Protection individuelle		C

National Fire Protection Association (États-Unis)



Références : Non disponible.

Autres considérations spéciales : Non disponible.

Date d'impression : 12/22/2008.

Date d'édition : 12/19/2008.

Date de publication précédente : Aucune validation antérieure.

Version : 3.02

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucuns de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.